

SALAIRES DES CADRES DIRIGEANTS : AUGMENTATION PHARAONIQUE OU QUAND L'INDECENCE TUE LE DISCOURS DU TOP MANAGEMENT

Bureau Central, le 23 février 2017 - N° 04/17

Nos cadres dirigeants ne cessent de prôner la modération salariale. La main sur le cœur, ils nous jurent que c'est le prix pour restaurer notre compétitivité. Or, nous avons découvert avec effroi l'augmentation de 67 % qu'ils se sont octroyés entre 2015 et 2016. Une poignée de salariés (car nos cadres dirigeants sont des salariés), ont partagé cette augmentation de 2 millions d'euros.

"La rémunération du Comité Exécutif à la charge d'Air France s'élève à 5 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 contre 3 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2015."

L'indécence de ces pratiques ne peut que susciter l'indignation dans notre compagnie. Le manque d'exemplarité des décideurs attise les colères, et ce phénomène existe au-delà des murs de notre entreprise.

Notre encadrement de proximité se retrouvera en difficulté devant des salariés désabusés quand il devra « prêcher la bonne parole » et arbitrer sur des augmentations de 0,6 %, voire moins. Qui peut croire que ces pratiques sont propices à la confiance ? Comment nos cadres dirigeants peuvent-ils en appeler à la responsabilité dans le dialogue social après cela ?

Les 7 et 10 mars se tiendront les négociations sur les augmentations annuelles. Force Ouvrière rappellera ce triste épisode aux négociateurs de la Direction. Nos revendications concernant des augmentations générales et une revalorisation conséquente de la PUA ne pourront être balayées par le traditionnel discours culpabilisateur de la Direction Générale.

L'année dernière, alors qu'ils refusaient les revendications portées par FO (tract du 1^{er} février 2016 « NAO une mascarade »), ils validaient une augmentation de 2 millions d'€ pour une élite. Pour mémoire, en 2015 : 400 € pour les cadres et PNT (sous réserve de la réalisation de Transform) et 300 pour les autres...

La culpabilité n'est plus de mise !!!

Vous trouverez au dos de ce tract la déclaration des élus Force Ouvrière lors du Comité Central d'Entreprise du 23 février.





DECLARATION DES ELUS FO AU CCE SESSION ORDINAIRE DU 23 FEVRIER 2017

Dans le cadre de la consultation légale obligatoire sur la situation économique de l'Entreprise, les élus FO ont pris connaissance du document relatif aux comptes sociaux 2016 de la société Air France SA.

A la page 13, paragraphe 9, on peut lire:

« 9. REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La rémunération du Comité Exécutif à la charge d'Air France s'élève à 5 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 contre 3 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 »

Les élus FO sont stupéfaits et indignés devant le niveau de cette augmentation de salaire de nos dirigeants de 67 % d'une année sur l'autre, et demandent combien de personnes sont concernées par cette augmentation et ce qui justifie un tel bond.

Alors que dans chaque présentation « Trust Together » nos dirigeants insistent sur une indispensable « modération salariale », alors que des négociations délicates sont en cours avec les organisations représentatives des PN et à la veille de la NAO, les élus FO craignent qu'une telle augmentation n'apparaisse comme une provocation aux yeux de l'ensemble des salariés.

Christophe Malloggi
Secrétaire Général